

Document de projet



BURKINA FASO

Programme des Nations
Unies pour le
Développement



Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays : Burkina Faso


TITRE DU PROJET

Projet de micro crédit Web Cités de la commune de Dori

Description

Le projet de micro crédit de la commune de Dori est un service de proximité dont la zone d'intervention est la commune de Dori, située dans la région du Sahel du Burkina Faso, où plus de 70% de la population, vit en dessous du seuil de pauvreté et 50% en dessous du seuil de l'extrême pauvreté. La Commune de Dori par le biais de l'Antenne Technique des Caisses Populaires du Sahel (ATS), offrira des services financiers (prêts et crédits à l'équipement) et non financiers (renforcement des capacités par la formation) aux bénéficiaires principalement des femmes promotrices individuelles ou organisées au sein de groupements.

Ouagadougou, le

Titre du projet: Projet de micro crédit de la commune de Dori	
Résultat attendu de l'UNDAF	D'ici 2010, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies
Résultat attendu du CPAP 2006 – 2010	La disponibilité de la micro finance est accrue notamment pour les femmes
Produit attendu du CPAP 2006 – 2010	L'accès des femmes au crédit est facilité
Partenaire de mise en œuvre	Commune de Dori
Autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Principauté de Monaco à travers l'Alliance Mondiale des villes contre la pauvreté. ○ Antenne Technique des Caisses Populaires du Sahel (ATS). ○ L'ONG Association pour le Développement de la Région du Nord/Sahel Burkina (ADRN/SB). ○ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Burkina Faso.
Courte description du projet	
<p>Le projet de micro crédit Web Cités de la commune de Dori a comme zone d'intervention la commune de Dori, située dans la région du Sahel du Burkina Faso, où plus de 70% de la population, vit en dessous du seuil de pauvreté et 50% en dessous du seuil de l'extrême pauvreté. La commune de Dori à travers le projet offrira des services financiers (prêts et crédits à l'équipement) et non financiers (renforcement des capacités par la formation) aux bénéficiaires principalement les femmes promotrices individuelles ou organisées au sein de groupements.</p>	
Période couverte par le Programme de Pays : 2006 – 2010 Composante du Programme : Réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté. Titre de l'intervention : Projet micro crédit de la commune de Dori. Award ID : Durée du projet : 1 an Arrangement de gestion : Exécution Nationale Date du Comité local d'approbation des projets (LPAC): Vendredi 1 ^{er} Août 2008	Budget estimatif total (US\$): 75 000 \$ Frais de services généraux de gestion (%) : 7% Ressources allouées : 75 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> • Principauté de Monaco à travers l'Alliance Mondiale des villes contre la pauvreté : 50 000 \$ • PNUD (TRAC) : 25 000 \$ • Autres sources (Contribution Commune de Dori) : en nature. Partie du budget non financée : -
Approuvé par le partenaire de mise en œuvre :  Lieu, Date : Ouagadougou 5 Novembre 2008	Approuvé par le PNUD – Burkina Faso :  Lieu, Date :

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. Contexte

La commune de Dori est le chef lieu de la Région du Sahel, où 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 50% en dessous du seuil de l'extrême pauvreté. La population de Dori compte environ 100 000 habitants dont plus 51 % de femmes.

La crise de l'économie rurale favorise une forte migration de courte ou de longue durée en direction des régions du Sud ou des grandes villes du pays ou des pays voisins. Cette situation a accru le rôle des femmes dans l'unité de production car de plus en plus de femmes entreprennent des activités économiques. Ainsi, il existe plus de 80 groupements féminins au niveau de la commune de Dori. Les principales caractéristiques de l'entreprenariat féminin dans la commune sont les suivants :

- Le faible niveau d'organisation des femmes,
- L'accès limité aux services financiers,
- Le taux très élevé d'analphabétisme parmi les femmes.

De nombreuses études concordent sur le fait que la micro finance est un excellent instrument d'insertion et d'intégration des populations défavorisées au tissu économique.

C'est dans ce cadre que le gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui technique et financier de ses partenaires au développement et la participation de tous les acteurs concernés a adopté, une stratégie nationale de micro finance et un plan d'action pour sa mise en œuvre. Cette stratégie vise à améliorer l'accès de la majorité en quantité et en qualité, aux produits financiers, en professionnalisant et en organisant le secteur d'une part, et en l'articulant au secteur financier national d'autre part, d'ici à l'horizon 2015.

Au plan national, on dénombre plus de 300 institutions de micro finances agréées, dont les caisses populaires d'épargne et de crédit. Toutefois, le taux de couverture des services financiers de proximité et leur accessibilité restent très faibles dans le Sahel Burkinabé.

Dans le cadre de la stratégie nationale de promotion de la femme adoptée par le gouvernement Burkinabé, l'un des objectifs prioritaires est le renforcement des capacités des femmes et l'amélioration de la qualité de leur production. Cette stratégie s'articule autour des axes ci-après:

- Amélioration de la productivité et de la qualité de la production,
- Promotion ou renforcement des associations féminines à potentiel socio-économique,
- Formation et alphabétisation fonctionnelle pour améliorer leur productivité dans les activités génératrices de revenus.

Au niveau de la commune de Dori, il existe 2 institutions de financement agréées, et ne couvrant pas les besoins en ressources financières des femmes. Ces institutions sont:

- La Banque Internationale du Burkina (BIB),
- La caisse populaire de Dori.

2. Justification du projet

La lutte contre la pauvreté passe forcément par la création de revenus durables. Les femmes de Dori exercent en général des petites activités économiques (teinture, petits commerces, couture, etc.) pour assurer la survie familiale. Ces activités souvent très informelles sont peu structurées et peu rentables. Elles peuvent être impulsées et développées grâce à des petits crédits souples adaptés aux besoins de ces femmes et à leurs capacités financières. L'accompagnement et la formation de ces promotrices permettent de faire évoluer leurs activités vers des micros entreprises plus performantes et plus rentables.

Malgré la présence de quelques structures de financement, l'offre en crédit pour les activités féminines reste très faible. Les principaux problèmes que le projet compte résoudre sont:

- Des services financiers qui ne satisfont pas les besoins en ressources financières;
- Un crédit proposé aux bénéficiaires qui n'est pas adapté au contexte socio-économique des femmes du Sahel: taux d'intérêt élevé et échéanciers généralement très courts et montant des prêts assez faible.
- Une absence de services non financiers en appui aux promotrices;
- Un niveau d'éveil des femmes très faible et un taux d'analphabétisme élevé.

II. STRATEGIE ET OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs du projet

L'objectif global du projet est l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la promotion et la consolidation de l'entrepreneuriat féminin par la mise en place des services financiers adaptés et le renforcement des capacités de gestion des femmes.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de trois:

- Faciliter l'accès des femmes aux services financiers décentralisés,
- Renforcer les capacités de gestion des bénéficiaires,
- Favoriser la diversification des activités génératrices de revenus.

Les principaux résultats attendus sont:

- 50 promotrices sont formées dans la création et la gestion des micro crédits ;
- 100 emplois à temps partiel sont créés ;
- Un système de suivi régulier pour assurer la durabilité des actions menées grâce au crédit est mis en place.

Les indicateurs de vérification des résultats sont:

- Nombre de formations dans les différents domaines ciblés (gestion administrative et financière, initiation à la comptabilité simplifiée) ;
- Nombre de promotrices participant aux différentes formations;
- Nombre d'emplois générés;
- Nombre de crédits octroyés aux promotrices;

- Nombre de promotrices développant des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- Nombre de promotrices développant des Petites et Moyennes Entreprise (PME) ;
- Nombre de comités de crédits organisés;
- Nombre de missions de suivi évaluation des activités du projet.

Bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires directs du crédit sont :

- Les groupements féminins,
- Les promotrices individuelles.

Le projet visera en particulier les femmes, individus ou groupes organisés, parmi les personnes les plus pauvres ou vulnérables (susceptibles de passer sous le seuil d'extrême pauvreté).

Les bénéficiaires indirects :

- La commune de Dori,
- Les ménages et notamment les enfants.

Des critères de sélection seront définis et validés avec les acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Pour bénéficier des crédits adossés aux ressources du projet, il faut remplir les critères ci – après :

- Etre de sexe féminin et avoir l'âge légal requis pour emprunter ou se prévaloir d'une autorisation parentale dûment délivrée ;
- Etre régulièrement domiciliée (résider) sur le territoire géographique de la commune ;
- Etre légalement constitué (pour les groupements) ;
- Exercer une activité économique non prohibée,
- Avoir mobilisé un autofinancement équivalent au pourcentage requis ;
- Avoir suivi les actions de formation développées dans le cadre du projet par ADRN/SB
- Remplir toutes autres conditions négociées avec le partenaire financier

Activités du projet

Les activités du projet se dérouleront en trois phases:

1. une phase de préparation institutionnelle avec:
 - la mise en place du comité de pilotage
 - la mise en place du guichet d'information
 - la mise en place du comité de gestion des bénéficiaires
 - une campagne d'information et de sensibilisation.
2. une phase de mise en œuvre du crédit à travers:
 - l'élaboration de la politique de crédit (bénéficiaires, taille des prêts, échéancier et frais de suivi),
 - la définition et la validation des conditions d'octroi et de remboursement du crédit
 - la réception et le traitement des dossiers et demandes de crédits
 - l'organisation des comités de crédit
 - l'octroi des crédits
 - le suivi et le recouvrement.
3. une phase de renforcement des capacités avec:
 - l'évaluation des besoins en formation des promotrices

- l'organisation de sessions de formation au profit des promotrices
- formation des groupements en gestion administrative et financière
- formation en création de micro-entreprises
- formation en gestion de micro-entreprises
- Initiation à la comptabilité simplifiée.
- L'accompagnement du comité de gestion des bénéficiaires

Mise en œuvre des activités

La commune de Dori, bénéficiaire du projet, aura un rôle de maître d'ouvrage. Elle assurera la présidence du comité de pilotage et coordonnera l'exécution du projet, à travers la mise en place de deux outils :

1. Un comité de pilotage composé de deux représentants des bénéficiaires, de deux conseillers municipaux, d'un représentant du projet (ADRN/SB) et d'un représentant du PNUD Ouagadougou.

A chaque fois que de besoin, le représentant de l'Institution Financière Partenaire prendra part aux travaux du comité en qualité d'observateur ou de conseiller.

Le comité de pilotage est responsable de la direction et de l'orientation du projet. Il se réunit une fois par semestre sur convocation de son Président afin d'apprécier l'état d'avancement des activités et le degré d'atteinte des résultats, et notamment :

- * Examiner et valider le rapport d'activité et financier de l'année écoulée ;
- * Examiner et valider le plan d'activité annuel et son budget ;
- * Examiner les différents rapports d'évaluation du projet ;
- * Veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage ;
- * Faire des recommandations à l'attention des divers partenaires intervenant ou susceptibles d'intervenir dans la vie du projet ;
- * Examiner tout dossier soumis à son appréciation

Les convocations seront envoyées au moins quinze (15) jours francs avant la date prévue pour la réunion. Le projet de compte rendu de chaque réunion sera établi dans les quinze (15) jours calendaires qui suivent celles –ci. Les comptes rendus définitivement approuvés et signés par le président seront numérotés et archivés.

La présidence du comité sera assurée par le maire ou son représentant tandis que le secrétariat sera dévolu à la cellule de gestion du projet.

2. Une équipe de gestion composée d'un superviseur, et d'un comptable appuyé par l'ONG ADRN assure la gestion quotidienne du projet. L'ONG aura à charge la mise en œuvre des activités du projet sous la supervision du Comité de pilotage, et travaillera directement avec les comités de bénéficiaires qui seront organisés pour assurer une gestion de proximité du crédit.

En outre, un comité de gestion des bénéficiaires sera mis en place. Il sera composé des représentants de bénéficiaires et assurera l'interface et la mobilisation des promotrices. Ce comité constituera aussi une garantie solidaire pour les bénéficiaires du crédit.

5. L'ONG ADRN/SB, basée à Dori, collaborera dans la mise en œuvre du projet et fournira un suivi régulier pendant et après la réalisation du projet pour s'assurer de sa pérennité par l'appui et le

conseil auprès des principaux concernés.

6. Un partenariat fécond sera établi avec le RCPB à travers l'Antenne Technique du Sahel sise à Dori qui interviendra pour la mise en œuvre du volet crédit du projet. Cette institution financière acceptera d'assouplir ses conditions habituelles d'octroi de crédit et apportera son assistance pour la réussite de l'expérience.

Mécanisme de gestion du crédit

Les crédits seront de deux types, en fonction des bénéficiaires:

- 1 Crédit pour les groupements et coopératives: ces crédits seront accordés sur la base d'une part du bon fonctionnement de la coopérative, de son bilan et d'autre part de la pertinence du projet proposé qui doit inclure un maximum des membres de la coopérative.
- 2 Les crédits individuels: ils sont destinés aux promotrices individuelles avec pour objectif de prendre en compte des initiatives concluantes ou des activités existantes qui sont développées par des promotrices en dehors des coopératives.

Les activités à financer concerneront les secteurs ci – après :

- l'agriculture (production, transformation et commercialisation)
- l'élevage (production, transformation et commercialisation)
- le commerce de détail.
- l'artisanat (teinture, couture, ..)

Les crédits seront destinés soit à l'équipement, soit au fonds de roulement. Les montants maximums à accorder varieront comme suit selon les bénéficiaires:

- 500 000 FCFA pour les entités collectives ;
- 25 000 FCFA pour les promotrices individuelles

L'échéancier de remboursement s'étalera sur une période maximale de 12 mois et le taux d'intérêt sera plafonné à 9,75% par an pour toutes les activités, avec une périodicité de remboursement qui variera suivant la nature de l'activité et le cycle économique (hebdomadaire, mensuel, bimestriel, trimestriel, semestriel) selon les cas. Un différé de paiement pourra être accordé aux bénéficiaires.

L'accent sera mis sur la notion d'intérêt dans le cadre de la sensibilisation et de la formation pour lever les réticences de certaines couches de la société.

Sans exclusive, la principale garantie sera le cautionnement solidaire.

Les deux types de crédits seront suivis en parallèle avec deux approches différentes:

- Les coopératives bénéficieront d'un accompagnement et de formation en continu aussi bien sur le plan de la gestion de la coopérative que de celle de l'activité financée;
- Les promotrices individuelles bénéficieront de formation en gestion et d'un suivi périodique, tous les mois, pour assurer le recouvrement du crédit.

Budget

Le projet est cofinancé par la principauté de Monaco à travers l'Alliance Mondiale des Villes contre la pauvreté à hauteur de 50 000 \$ et par le PNUD qui apportera une contribution de 25 000 \$.

Activités	Coût (en \$)
Allocation fond de crédit	43 250 \$
Formation	6 000 \$
Appui institutionnel	7 000 \$
Achat micro ordinateur	5 000 \$
Mise en réseau et coordination	10 000 \$
Commission PNUD	1 750 \$
Total	75 000 \$

La municipalité contribuera au projet à travers:

- La mise à disposition d'un bureau au sein de la municipalité,
La désignation d'un fonctionnaire municipal en charge du projet (suivi et contrôle de l'ONG) ;
- Les frais courants de gestion du chargé de suivi au niveau de la commune.

Arrangements de gestion du projet

Le projet de micro crédit de la commune de Dori d'une durée d'un an sera mis en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale.

L'agence de mise en oeuvre est la mairie de Dori qui elle-même entrera en convention de partenariat avec le réseau de caisses populaires pour la gestion du volet crédit et avec l'ONG ADRN/SB pour la formation/sensibilisation des bénéficiaires.

Sur présentation d'un plan de travail et d'une demande d'avance de fonds, le PNUD transférera à la Mairie de Dori l'intégralité du montant programmable du budget.

La Mairie de Dori devra faire parvenir trimestriellement au PNUD un rapport d'activités accompagné d'un rapport financier.

III. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Effet attendu du Country Programme Action Plan (CPAP) 2007-2011: La disponibilité de la micro finance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes.

Indicateurs d'effets tels que mentionnés dans le Cadre des résultats et des ressources du CPAP, avec situations de référence et cibles :

Lignes de service du Plan Stratégique 2008 - 2011:

Stratégie de partenariat :

Titre du projet et ID Atlas (award ID) :

PRODUITS ATTENDUS	CIBLES DES PRODUITS PAR ANNEE <i>(données désagrégées par sexe si possible)</i>	ACTIVITES PREVUES	RESPONSABLES DES ACTIVITES	RESSOURCES NECESSAIRES
<p>Produit 1 : L'accès aux services financiers est facilité pour les femmes</p> <p>Situation de référence :</p> <p>Indicateurs:</p> <p>Produit 2 : Les capacités de gestion des bénéficiaires sont renforcées</p> <p>Situation de référence :</p> <p>Indicateurs:</p> <p>Produit 3 : Les activités génératrices de revenus sont diversifiées</p> <p>Situation de référence :</p> <p>Indicateurs:</p>	<p>Année 1</p> <p>50 promotrices sont formées dans la création et la gestion des micros crédits</p> <p>100 emplois à temps partiel sont créés ;</p> <p>Un système de suivi régulier pour assurer la durabilité des actions menées grâce au crédit est mis en place.</p>	<p>Activité 1 – Préparation institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tâche 1 Mise en place des organes ▪ Tâche 2 Information de la cible ▪ Tâche 3 Signature des contrats de partenariat <p>Activité 2 – Renforcement des capacités de la cible</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tâche 1 Evaluation des besoins de formation ▪ Tâche 2 Inventaire des thèmes de formation ▪ Tâche 3. Planification et organisation des sessions de formation ▪ Tâche 4 Suivi – évaluation des actions de formation <p>Activité 3 – Distribution de crédits</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tâche 1 Formalisation des opérations ▪ Tâche 2 Réception/analyse des demandes de crédit ▪ Tâche 3 Gestion des crédits et recouvrements ▪ Tâche 4 Suivi – évaluation du projet 	<p>CD – ADRN/SB</p> <p>CD – ADRN/SB</p> <p>CD – ADRN – PNUD/RCPB</p> <p>ADRN/SB – CD</p> <p>ADRN/SB – CD</p> <p>ADRN/SB – CD</p> <p>ADRN/SB – PNUD</p> <p>RCPB – ADRN/SB</p> <p>RCPB</p> <p>RCPB</p> <p>PNUD</p>	

IV. ARRANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Expliquer les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans la gestion du projet.

